



Numéro délibération : 2022-28

**Extrait du registre
des délibérations
Séance du 1^{er} septembre 2022**

Date de la convocation
19/08/2022

Date d'affichage
19/08/2022

L'an 2022 et le jeudi 1^{er} septembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire.

Présents : Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjointe, M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

Absents/ excusés : NEANT

Secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet : **Travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie**
Sollicitation de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le cahier des charges établi au titre de la mise aux normes et mise aux normes des locaux de la Salle Polyvalente et de la Mairie, situés au 2 Rue de la Mairie à Charmont-en-Beauce ;

Vu la délibération 2022-23 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2022 relative à la programmation de travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie avec Sollicitation de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP) ;

Vu l'actualisation des devis initialement proposés par la SARL 2ECELEC, consécutive à une augmentation des prix des produits entre le mois de juin et de juillet 2022.

Vu les devis présentés et débattus ;

Considérant que la Commune souhaite réaliser cette opération entre janvier et mars 2023 ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la l'actualisation du montant des devis initialement présentés et détaillés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir l'entreprise SARL 2ECELEC, sise 9 Rue neuve, 45300 Courcelles-le-Roi pour la réalisation de travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie, pour un coût estimatif total 16 125,88 € HT soit 19 351,06€ TTC.

Réf : 2022-28

à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal prend acte d'une augmentation de devis à la signature de 2 à 5 % du montant présenté estimé lors de son Conseil Municipal du 23 juin 2022, et, de la prise en considération de deux devis ainsi établis :

- Devis 140861 : d'un montant HT de 11 611,88€, soit 13 934,26€ TTC,
- Devis 140860 : d'un montant HT de 4 514€, soit 5 416,80€ TTC,

ARTICLE 3 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP), les subventions et permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour copie conforme
Au registre le 1^{er} septembre 2022
Le Maire, Delphine PRUNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

